

AVANCÉES ET LIMITES DE LA RECHERCHE SUR LES EFFETS DE LA RÉDUCTION DE LA DURÉE DU TRAVAIL

par

Pierre BOISARD

stagiaire de recherche au Centre d'études de l'emploi

PRÉSENTATION :

Alors que l'on constate, en réponse à une intense demande sociale un réveil de la recherche sur la durée du travail, il nous a paru nécessaire, avant que d'entreprendre une recherche propre, de faire le point sur la situation présente de l'étude de cette question.

Un bilan des recherches effectuées sur ce sujet a été récemment publié par le Centre d'études de l'emploi (1). Sans reprendre la totalité de ce document nous voudrions ici indiquer les lignes de force de la recherche actuelle sur la durée du travail, ses avancées mais aussi ses limites.

Parce qu'une des préoccupations majeures de la période concerne l'emploi, la recherche sur la durée du travail s'est focalisée sur la seule étude de ses conséquences sur l'emploi. Prisonniers d'une idée séduisante dans sa simplicité apparente, le partage du travail, on a surtout tenté d'en vérifier la pertinence dans des études macro-économiques qui en globalisant et en quantifiant la notion de durée du travail risquaient d'interdire une autre approche, plus qualitative, prenant la durée du travail comme objet propre et non comme paramètre passif.

A travers un exposé des recherches, réparties en trois grands types d'approches : macro-économique, micro-économique et socio-économique, nous tenterons de discerner la voie qui mène à un approfondissement de la connaissance des effets de la durée du travail.

(1) Pierre Boisard, « Bilan des recherches sur la réduction de la durée du travail », Ronéo, Centre d'études de l'emploi, avril 1979.

La durée du travail suscite depuis quelques mois nombre de déclarations, prises de positions, polémiques; c'est indiscutablement un des thèmes les plus présents aujourd'hui qui structure les forces sociales et politiques. De l'abondance d'encre répandue sur le sujet, il ne ressort toutefois guère de connaissances nouvelles. Au foisonnement du débat social, foisonnement quantitatif, ne correspond pas une percée scientifique. Si on a récemment constaté un sensible accroissement du nombre des études s'intéressant à la durée du travail, il reste que la rareté succédant à un quasi néant n'est pas l'abondance et que le bilan présent est encore maigre, malgré quelques entreprises prometteuses.

LES ÉTUDES MACROÉCONOMIQUES

La majorité des études récentes centrées sur les effets de la réduction de la durée du travail est d'ordre macroéconomique. Il s'agit pour l'essentiel d'exercices sur les modèles économétriques de l'INSEE : DMS (1) et METRIC (2).

Diverses hypothèses ont été testées sur ces modèles concernant l'ampleur des mesures de réduction de la durée du travail, les modifications de la durée d'utilisation des équipements, l'effet sur la productivité et le degré de compensation salariale. Un certain nombre de ces variantes n'ayant pas fait l'objet d'une large publication, nous nous référerons ici à l'article publié dans le n° 111 d'*Économie et Statistique* : « Réduire la durée du travail, quelles conséquences? », qui expose l'essentiel des résultats des exercices.

Selon l'hypothèse prise en compte, une réduction d'une heure de la durée du travail effective amène une diminution du nombre de chômeurs de 60 à 115 000 à échéance de trois ans. L'effet sur l'emploi n'est donc pas négligeable, mais on reste loin du retour au plein emploi. L'intérêt essentiel de ces exercices est dans la mise en évidence de l'importance respective des facteurs : durée d'utilisation des équipements et niveau de compensation salariale.

L'hypothèse la moins favorable à un effet bénéfique de la réduction de la durée du travail est la diminution de la durée d'utilisation des équipements. Lorsque la réduction d'une heure de la durée du travail sans compensation salariale s'accompagne d'une perte de capacité de production, on n'obtient au bout de la troisième année qu'une diminution de 74 000 chômeurs accompagnée d'un déficit commercial supplémentaire de 4,6 milliards. En revanche, avec le maintien des capacités de production, le chômage diminue de 108 000 personnes et le déficit commercial ne s'accroît que de 0,8 milliard.

(1) Cf. D. Fouquet, J. M. Charpin, H. Guillaume, P. A. Muet, D. Vallet « DMS, modèle dynamique, multisectoriel », *Collections de l'INSEE* (C 64/64, 1978).

(2) Cf. « Metric; modèle économétrique trimestriel de la conjoncture », *Annales de l'INSEE*, n° 26-27, avril-septembre 1977.

Mais l'hypothèse la plus favorable ne semble pas être la plus probable. La réduction de la durée du travail d'une heure en moyenne risque en effet d'entraîner une réduction proportionnelle de la durée d'utilisation des équipements hormis dans les secteurs pratiquant le travail en continu. On voit mal en effet au niveau de l'établissement quelle organisation permettrait d'utiliser quarante heures les équipements avec des ouvriers travaillant trente-neuf heures. Au niveau macroéconomique des compensations entre secteurs, voire entre entreprises, sont théoriquement pensables, mais n'ont absolument rien d'automatique. En tout état de cause la théorie économique ne connaît pas de mécanisme compensateur de cet ordre.

La compensation salariale de la réduction de la durée du travail joue également un rôle important quant aux effets sur l'emploi, mais les modèles DMS et METRIC réagissent différemment à ce facteur. Pour DMS, la compensation salariale se traduit par une moindre diminution du chômage de 21 000 personnes et par une augmentation du déficit de la balance commerciale de 2 milliards. Au contraire, METRIC apprécie favorablement comme une relance par la consommation la compensation salariale; mais l'importance de la diminution du chômage (143 000) doit être mise en rapport avec une augmentation importante du déficit commercial (10,2 milliards). Dans un cas, la compensation salariale se traduit par une relance de l'investissement, dans l'autre par une dépression de l'investissement. Les contradictions entre les modèles nous renvoient en fait au comportement des chefs d'entreprises; or celui-ci est très dépendant de la conjoncture et des mesures d'accompagnement.

Diverses hypothèses concernant la productivité ont également été testées. Leur intérêt paraît limité, d'une part parce qu'elles ne font que traduire la relation qui les fonde, à savoir qu'un gain de productivité se traduit par une diminution de l'emploi, et d'autre part parce que aucune de ces hypothèses ne s'appuie sur une connaissance précise des mécanismes liant la productivité à la durée du travail.

On croit avoir fait un grand pas en découvrant, à l'aide des modèles macroéconomiques, que :

— pour n'être pas négligeable l'effet sur l'emploi de la réduction de la durée du travail est limité;

— le facteur durée d'utilisation des équipements joue un rôle primordial quant aux effets finaux sur l'emploi;

— la compensation salariale a des effets différents selon le comportement des entrepreneurs, mais qu'elle conduit dans tous les cas à une aggravation du déficit de la balance commerciale.

Mais à considérer l'insertion de la durée du travail dans les modèles macroéconomiques, il apparaît, comme le note ici F. Eymard-Duvernay, qu'elle intervient de manière exogène.

En posant des hypothèses de réduction, on n'avance pas dans la connaissance du phénomène durée du

travail. En effet, les exercices sur les modèles macroéconomiques ne permettent pas de conceptualiser la durée du travail. La conceptualisation précède la modélisation; or si elle a été effectuée pour un certain nombre de fonctions de production préalablement à leur traduction en système d'équations, il n'en a pas été de même pour le facteur durée du travail.

Si l'on se réfère aux recherches macroéconomiques sur la durée du travail qui pourraient étayer une modélisation plus sophistiquée, force est bien de constater qu'elles sont rares et dispersées. Nous ne citerons ici que celles qui nous paraissent constituer un apport dans la connaissance des liens entre durée du travail, production et emploi.

La plus célèbre de ces études date de 1967. Il ne s'agit pas à proprement parler d'une recherche fondamentale mais plutôt de l'analyse d'une question historique, à savoir les effets de la loi des 40 heures de 1936. Cette étude de A. Sauvy (3) a toutefois un intérêt considérable par rapport au débat actuel : elle met en évidence les raisons des conséquences économiques néfastes de la loi de 1936. A. Sauvy souligne la brutalité de la réduction : plus de six heures, sa rigidité créatrice de goulots de production et l'attitude malthusienne du patronat de l'époque préférant une réduction de la production à une embauche. La loi n'a pas pu avoir d'effet bénéfique sur l'emploi en raison également de l'inadéquation entre les ressources de main-d'œuvre et les besoins des entreprises (4).

On ne peut guère retenir, en France, depuis l'analyse de A. Sauvy que le rapport de B. Durieux et P. Madinier pour le VI^e Plan, et un article de F. Eymard-Duvernay. Du rapport de B. Durieux et P. Madinier, on ne retiendra que la distinction qu'ils opèrent entre les effets « purs » de la réduction de la durée du travail : accroissement des taux d'activité des femmes, baisse de l'absentéisme... et effets de conjoncture. Selon la conjoncture, les effets des mesures de réduction de la durée du travail peuvent varier considérablement. Les auteurs estiment que la diminution du temps de travail, en période de haute conjoncture, risque de renforcer les tensions inflationnistes alors qu'en période de basse conjoncture elle pourrait contribuer à une relance de l'activité. Cette opinion formulée en 1970 apparaît aujourd'hui démentie par les faits.

Enfin, l'analyse la plus fine des implications macroéconomiques de la réduction de la durée du travail a été effectuée par F. Eymard-Duvernay pour la revue *Économie et Statistique* (5). Celui-ci se fonde

(3) A. Sauvy : « Histoire économique de la France entre les deux guerres », Fayard, 1967.

(4) Pour un aperçu des problèmes posés par la loi de 1936, on se reportera à un article récent de J. C. Asselain : « Chômage ou loisirs? la loi des 40 heures », *l'Histoire*, n° 17, novembre 1979.

(5) François Eymard-Duvernay : « Les 40 heures : 1936 ou ... 1980? », *Economie et statistique*, n° 90, juin 1977.

notamment sur l'observation des évolutions de la durée du travail depuis 1955 secteur par secteur et tente de déterminer les critères de différenciation des secteurs et les facteurs explicatifs de la réduction : concentration de la branche, développement du travail en équipes, niveau des salaires, gains de productivité, horaire du travail et niveau initial de la durée.

Mais l'apport essentiel de cet article réside dans l'étude des modalités de compensation de la baisse de production qui devrait théoriquement résulter d'une diminution de la durée du travail. On postule le principe d'une complémentarité pour un équipement donné entre main-d'œuvre et équipement, et donc l'impossibilité de compenser une réduction de la durée du travail par une embauche supplémentaire, sans augmentation des équipements. Dans ce cas, correspondant généralement aux secteurs modernes de l'industrie, il n'y a possibilité de compenser la diminution de la durée du travail que par une augmentation de son intensité, par un accroissement de l'utilisation de l'équipement disponible ou par un recours à des investissements supplémentaires. L'intensification du travail peut s'opérer par une augmentation des cadences ou par une compression des temps morts, mais au niveau actuel d'intensité du travail, les gains possibles sont minimes. Restent les réserves d'intensité dues à une sous-utilisation d'une partie du personnel, sous-utilisation mesurée par la marge de capacité sans embauche dont l'importance actuelle est élevée.

On peut également accroître l'utilisation de l'équipement existant par le développement du travail en équipes. On a dans ce cas recours à l'embauche, contrairement au cas de figure précédent.

Le recours à des investissements supplémentaires en général n'accroît pas l'emploi proportionnellement à la baisse de la durée du travail. En effet les nouveaux équipements étant plus productifs, ils ne requièrent pas la même quantité de travail pour une production donnée.

Le plus souvent, les industriels font face à une réduction de la durée du travail en recourant à chacun de ces moyens, dans des proportions variables, sans qu'on puisse quantifier précisément l'importance de ces divers recours.

La connaissance des effets de la réduction de la durée du travail au niveau macroéconomique n'en est donc qu'à ses débuts. Sa progression passe par un détour microéconomique : l'étude concrète des effets et des processus de réduction de la durée du travail en entreprise, afin d'apprécier précisément l'impact sur le niveau de la production, sur la productivité, le recours à l'investissement... Mais ce détour indispensable aujourd'hui demeurera insuffisant sans une réflexion théorique au niveau macroéconomique.

On sait en effet les problèmes du passage du microéconomique au macroéconomique. Or, l'approfondissement théorique des effets macroéconomiques

des mesures de réduction de la durée du travail exige une prise en compte de la notion de temps dans la réflexion économique et pas simplement du temps de travail. Malheureusement la théorisation de l'économie du temps est balbutiante, sinon très contestable, en particulier le réductionnisme économiste de Gary S. Becker (6).

LES ÉTUDES MICROÉCONOMIQUES

Parallèlement aux études macroéconomiques plusieurs études microéconomiques ont été effectuées ces dernières années. Bien que se situant dans des perspectives différentes et utilisant des méthodes distinctes, elles concordent sur plusieurs points : les faibles effets de la réduction de la durée du travail sur le niveau de l'emploi et l'importance, voire même le caractère indispensable d'une détermination au niveau de l'établissement des modalités concrètes de la réduction.

Trois études sont plus particulièrement à retenir, dans la mesure où elles ouvrent une voie de recherche prometteuse et où elles se dégagent de l'emprise des concepts macroéconomiques.

La première en date est une étude en deux temps réalisée par l'Échelon régional de Paris et M. F. Mouriaux du Centre d'études de l'emploi, respectivement en 1970 et 1972 (7). Il s'agit d'enquêtes effectuées auprès de 48 entreprises dans un premier temps, et de 16 interviews réalisées deux ans plus tard dont 10 auprès des entreprises ayant été enquêtées. On constate une grande diversité d'incidences : recours à l'investissement, intensification du travail, baisse de la production et, dans certains cas un recours assez faible à l'embauche.

C'est dans cette même perspective d'analyse rapprochée des incidences et des modalités concrètes de la réduction de la durée du travail que se situe la recherche de C. Michon-Savarit et C. Lemaitre (8). Fondée sur cinq monographies d'établissements, cette étude va dans le sens d'un approfondissement de l'analyse concrète des rapports entre les réductions du temps de travail et l'organisation de la production. On saisit à travers ces monographies les facteurs intervenant dans la réduction et ses conséquences sur le plan de l'organisation du travail et de l'aménagement du temps.

(6) Becker G.S. : « A theory of the allocation of time » ; *The Economic Journal* », n° 299, septembre 1965. Pour une critique de Becker voir J. P. Dupuy « Valeur sociale et encombrement du temps », CNRS, 1975.

(7) « Incidences sur l'emploi de la réduction conventionnelle de la durée du travail dans la métallurgie ». ERET de Paris, Ronéo, décembre 1970. M. F. Mouriaux « L'attitude des employeurs à l'égard de la réduction de la durée du travail » in *Cahiers du Centre d'études de l'emploi*, n° 2, Paris, 1973.

(8) Catherine Michon-Savarit et Christian Lemaitre : « Le temps de travail et son rythme », *Laboratoire de conjoncture et prospective*, juin 1978.

Dans la même voie, les travaux de M. Pépin et D. Tonneau (9) constituent un pas supplémentaire. On approche, à travers leurs rapports, l'extrême complexité des mises en œuvre de la réduction de la durée du travail et de ses répercussions. Dans deux longues études notamment, dans un groupe chimique et dans un groupe automobile, sur la base de réunions d'étude avec les responsables du personnel, ils s'attachent à cerner les conséquences de la réduction sur l'organisation du travail et à préciser les modalités les plus avantageuses pour la politique économique de l'entreprise. Dans le groupe automobile, les membres du groupe de travail *ad hoc* ont privilégié comme mode de réduction préférentiel l'attribution de cinq jours de congés supplémentaires dans l'année. Ainsi apparaît clairement à ce niveau d'analyse, l'importance des modalités de la réduction quant à ses effets sur la production, l'organisation du travail, les conditions de vie et de travail et l'embauche. Ce point reste cependant le plus malaisé à évaluer.

Il est donc souhaitable que des études de ce genre se poursuivent et s'attachent à suivre pas à pas une expérience de réduction de la durée du travail, non pas uniquement sur un plan strictement quantitatif mais surtout dans ses modalités concrètes et ses effets à court et moyen termes.

Il faut enfin signaler une étude du Service des études et de la statistique du ministère du travail et de la participation, de 89 accords portant sur une diminution de durée du travail (10). Deux aspects sont plus particulièrement à retenir de cette recherche. L'introduction d'un horaire nouveau entraîne souvent une modification de l'organisation du travail et parfois l'utilisation d'un matériel nouveau, à moins que la relation ne soit inverse. Mais le plus intéressant concerne la compensation salariale. Contrairement aux idées généralement admises, celle-ci n'est pas toujours intégrale : dans 30 % des cas analysés elle n'est que partielle. On constate que la compensation est variable selon les cas ; plus la diminution de la durée du travail est forte, moins le pourcentage de compensation est élevé. La notion même de compensation qui semble être, au niveau macroéconomique, absolument simple et parfaitement saisissable, apparaît dans la réalité des accords d'entreprises beaucoup plus difficile à cerner. Une étude de M. Gaspard pour la direction de la Prévision à partir de l'analyse empirique de l'évolution des salaires annuels ouvriers de 1962 à 1974 avait déjà suggéré qu'il est très difficile de mesurer le degré de compensation salariale. La recherche effectuée par le Service des études et de la statistique le confirme pleinement. Apparemment la compensation salariale paraît être totale parce que le salaire nomi-

(9) Cf. *Travail et emploi*, n° 1 et 2.

(10) Cette note ronéotée de A. Doyelle a été actualisée et complétée par J. C. Guergoat pour faire l'objet d'un article publié dans le présent numéro de *Travail et emploi*, sous le titre « La réduction de la durée hebdomadaire du travail dans l'entreprise. Étude de 241 accords ou décisions unilatérales récents ».

nal demeure inchangé malgré la réduction de la durée du travail. Mais dans une perspective dynamique, est-ce qu'il ne s'effectue pas un étalement dans le temps de ce surcoût momentané du travail par une croissance moins rapide des salaires? Dans les accords étudiés, il est plus ou moins explicitement prévu une récupération future de la compensation salariale par le biais d'une moindre progression des salaires.

Un autre type de « compensation de la compensation » s'opère par le biais d'un maintien de la production à effectifs constants, malgré la baisse du nombre d'heures travaillées.

Ainsi la notion de compensation apparaît quelque peu en trompe-l'œil, le véritable problème se ramenant en définitive au problème du partage salaire/profit et aux effets de la réduction de la durée travaillée sur ce partage.

La recherche au niveau microéconomique corrobore au moins sur un point les conclusions des exercices sur les modèles macroéconomiques : la relative faiblesse des effets sur l'emploi de la réduction de la durée du travail. Mais, en outre, elle met en évidence l'importance des modalités de réduction quant aux effets sur l'embauche et autorise, par là, une recherche visant à déterminer les modalités de réduction les mieux appropriées à un effet positif sur l'embauche si tel est le but que l'on veut bien se donner. Toutefois ce n'est là qu'un des axes de recherche possibles, alors qu'on assiste actuellement à une focalisation sur ce point.

LES EFFETS SOCIAUX DE LA BAISSÉ DU TEMPS TRAVAILLÉ

Bien que l'on convienne généralement de considérer la durée du travail comme un enjeu social, les conséquences de ce point de vue sont loin d'être tirées dans les recherches effectuées. En effet, les études ayant abordé l'aspect social de la réduction de la durée du travail sont pratiquement inexistantes.

On a affaire dans ce domaine à divers travaux ne portant pas directement pour la plupart sur la durée du travail, mais abordant certains aspects de la réduction de la durée travaillée. Aussi, ne s'étonnera-t-on pas de ne pas disposer d'une véritable théorie des retombées sociales de la réduction du temps de travail.

Il est établi que les horaires longs génèrent les accidents du travail. Les secteurs où la durée du travail est la plus longue sont également ceux qui connaissent le taux le plus élevé d'accidents du travail. Une réduction de la durée du travail aurait certainement un effet positif dans ce domaine, à condition qu'elle ne soit pas compensée par une intensification du travail en contradiction avec une amélioration des conditions de travail.

Sur le plan social comme sur le plan microéconomique, les modalités de la réduction de la durée du travail et de l'aménagement du temps important autant

sinon plus que son amplitude. Un certain passage au travail en continu, aurait à cet égard plus d'effets néfastes que bénéfiques.

Il y a dans ce domaine de l'aménagement du temps plus d'ouvrages de propositions pour l'avenir que d'études objectives sur les différentes configurations actuelles de l'aménagement du temps et leurs conséquences sociales. L'ouvrage de référence est une étude américaine sur la semaine de 4 jours (11).

Il n'y a pas d'étude équivalente en France, malgré le nombre important de réflexions consacrées à l'aménagement du temps. Parmi elles on retiendra celles de J. de Chalendar (12), de C. Paturle (13) et de G. Aznar (14).

Parmi les stratégies multiples d'aménagement du temps, le travail à temps partiel occupe une place particulière. C'est une des formules les plus répandues qui connaît en France, actuellement, un certain développement. Les chefs d'entreprise initialement réticents proposent plus ou moins largement des possibilités de travail à temps partiel. Une étude récente du Ministère du Travail décrit quelques expériences actuelles du travail à temps partiel (15). Elle montre que le recours au temps partiel s'intègre dans une stratégie des employeurs visant soit à s'assurer les conditions optimales de mobilisation de la main-d'œuvre féminine, soit à diminuer le nombre d'heures travaillées sans recourir aux licenciements.

La plupart des études effectuées sur l'aménagement du temps de travail ignorent cependant l'autre versant — l'adret, pour reprendre la belle métaphore d'un collectif de chercheurs — de ce phénomène : l'accroissement du temps libre. Traditionnellement la question du temps libre est laissée à deux types de recherches : les études de budget-temps et la sociologie des loisirs.

Les études de budget-temps présentent l'intérêt d'approcher le découpage chronologique de la vie des hommes, mais elles demeurent dans un cadre étroitement quantitativiste réducteur. Quant à la sociologie des loisirs, elle demeure généralement prisonnière de la dichotomie travail-loisirs.

On trouve l'amorce d'une autre approche plus qualitative, plus dynamique, étudiant les différentes temporalités dans leurs interactions individuelles et sociales dans des œuvres différentes quant à leur statut et à leur forme, mais proches par le point de vue adopté.

(11) D. M. Maklan : « The four days workweek », Praeger Publishers, New York 1977.

(12) Jacques de Chalendar : « L'aménagement du temps » Paris, Dessclée de Brouwer, 1971.

(13) Claude Paturle : « Aménagement du temps et stratégies de développement », dossier FIPAD, n° 3, janvier 1974.

(14) Guy Aznar : « Non aux loisirs, non à la retraite », Galilée, 1978.

(15) J. Herscovitch, L. Salzberg, M. Halpern, N. Charraud : « L'enjeu du travail à temps partiel et l'activité féminine », ministère du Travail, 1979.

Le témoignage de Charly Boyadjian (16) bien que relatant une expérience singulière est d'un grand intérêt comme description des transformations de la vie hors-travail provoquées par une réduction importante de la durée du travail. En l'occurrence, l'auteur, ouvrier en continu dans le textile, rapporte une expérience de chômage partiel réduisant l'horaire hebdomadaire de 46 heures à 32 heures. Non seulement ces quatorze heures arrachées à l'usine en diminuant la fatigue permettent une ouverture nouvelle sur des activités, des relations interdites par les anciens horaires, mais elles induisent également un bouleversement du rapport au travail et à la consommation marchande et un rejet du productivisme.

On retrouve dans ce témoignage l'illustration des thèses du collectif Adret (17) et d'Illich (18), sur la nécessité de lier la réduction de la durée du travail salarié à une recherche d'une nouvelle logique économique. Adret fait de la réduction de la durée du travail et de l'accroissement du temps libre un objectif majeur de la croissance. Il propose la réduction de la production par la suppression des gaspillages et des produits inutiles et la transformation d'une partie du travail salarié en travail libre dans des petits ateliers autogérés de quartiers.

Une théorisation d'une croissance se donnant pour finalité la libération du temps a été entreprise par Ignacy Sachs. Cette perspective est fondée sur une affectation des progrès de productivité non pas à un accroissement de la production, logique productiviste actuelle, mais à la réduction du temps consacré au travail salarié (19).

Enfin, il convient d'aborder la question du temps hors-travail salarié.

(16) C. Boyadjian : « La nuit des machines », Les Presses d'aujourd'hui, 1978.

(17) Adret : « Travailler deux heures par jour », Le Seuil, 1977.

(18) Ivan Illich : « Le Chômage créateur », Le Seuil, 1978.

(19) I. Sachs : « Styles de vie et prospective », 2000 *Avenir*, n° 43.

Question complexe, car il ne s'agit plus de ne prendre en considération que la quantité de temps, mais ses aspects qualitatifs tels que les modèles culturels les déterminent. Vaste et difficile programme car il nécessite une rupture avec la tradition faisant du temps un simple objet de mesure. Edward P. Thompson (20) a très bien montré que la conception actuelle du temps s'est imposée par et pour le développement de l'industrie fondée sur l'intériorisation par les travailleurs de la discipline du temps et de sa comptabilisation permanente.

Des propositions pratiques immédiates aux théories d'aménagement du temps d'apparence utopique, on trouve là une réflexion sur des formes nouvelles d'insertion du travail dans l'existence permettant une plus grande souplesse de gestion du temps.

Une meilleure connaissance de ce problème impose de ne pas en rester là. Il sera nécessaire d'étudier concrètement des expériences en cours quant à leurs effets. D'autre part, une réflexion sur les différentes temporalités de l'existence humaine, base indispensable à une étude de l'aménagement du temps, de la répartition des différents temps : éducation, travail, repos, temps libre... au cours de l'existence, devrait reposer sur une connaissance des qualités inégales des temps. Il faut donc dépasser le raisonnement en termes quantitatifs et explorer la notion de qualité du temps. Une réflexion analogue s'engage dans les sciences médicales qui débouche sur une nouvelle discipline, la chronobiologie (21).

Mais on ne peut pas espérer réduire la répartition du temps à des critères objectifs, le rapport de l'homme au temps est éminemment subjectif, une part importante de décision revient à l'individu qui en définitive choisit ou devrait pouvoir choisir l'utilisation d'une part importante de son temps.

(20) E. P. Thompson : « Temps, travail et capitalisme industriel », in *Libre*, n° 5, Payot, 1979.

(21) A. Reingerg, P. Faisse, C. Leroy, H. Montagner, etc. : « L'homme malade du temps », Stock, Pernoud, 1979

ÉLÉMENTS DE BIBLIOGRAPHIE

ADRET : « Travailler deux heures par jour », Le Seuil, 1977.

DUPUY J. P. : « Valeur sociale et encombrement du temps ». Monographies du séminaire d'économie IX, CNRS, 1975.

Étude de 89 accords récents, portant sur une diminution de durée du travail dans les entreprises françaises. Service des études et de la statistique, ministère du Travail et de la Participation, mai 1979.

EYMARD-DUVERNAY F. : « Les 40 heures : 1936. ou... 1980 », *Economie et statistique*, n° 90, juin 1977.

LOUDIZ G., RAOUL E. et STERDYNYAK H. : « Réduire la durée du travail, quelles conséquences? », *Economie et statistique*, n° 111, mai 1979.

PEPIN M., TONNEAU D. : « Analyse des conséquences des mesures de réduction du temps de travail », Service des études et de la statistique, ministère du Travail et de la Participation, 1979.

SACHS I. : « Styles de vie et prospective », 2000 *Avenir*, n° 43, 2^e trimestre 1978, La Documentation française.

SAUVY A. : « Histoire économique de la France entre les deux guerres », Fayard, 1967.

THOMPSON E. P. : « Temps, travail et capitalisme industriel », *Libre*, n° 5, Payot, 1979.